

N°15-12-73

L'an deux mil quinze, le jeudi 17 décembre à 19 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 9 décembre 2015.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; LHERMITTE M.P. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C. (reçoit pouvoir de D. BEE)

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; GUILLEMANT S. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; LANCE R. (reçoit pouvoir de B. WALLET) ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; VASSEUR G. ; TELLIER C. ; LEMAITRE W. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; DEVIGNE G. ; OTTEVAERE D. ; WYCKAERT G.

Absents excusés :

Madame WESTENHOEFFER V.

Messieurs WALLET B. (donne pouvoir à R. LANCE) ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; HOCHART J.L. ; BEE D. (donne pouvoir à C. LEMAIRE)

Absents :

Messieurs GARENAUX M. ; CHARLEMAGNE V. ; GALLET J.M.

Monsieur Bruno FOURRIER est élu secrétaire.

**OBJET : BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DEPARTEMENTALE – CONVENTION DE
PARTENARIAT**

Rapporteur : Christian LEROY

Le numérique transforme en profondeur les modes d'édition, de diffusion et de consommation des biens culturels. Cette évolution interroge les pratiques professionnelles et les services des bibliothèques, en particulier la modernisation des modalités de médiation et d'accès aux documents. Dans ce contexte, les bibliothèques doivent intégrer la diffusion des médias numériques afin d'élargir leur offre de services et s'adapter aux nouveaux modes de vie.

Le « tout numérique » induit l'émergence de nouveaux comportements. Ainsi, pour les médiathèques, être à l'écoute des nouvelles pratiques culturelles, mettre en œuvre des propositions multimédia adaptées, contribue à modifier leur image et de ce fait à accroître leur audience. Le réseau Plume a donc un rôle à jouer dans l'impulsion et l'appropriation de ces nouveaux outils de communication par le grand public.

C'est pourquoi, la Médiathèque Départementale propose la mise en œuvre d'une offre numérique via le déploiement d'une bibliothèque numérique, en partenariat avec les bibliothèques relais de son réseau. Ce projet a pour but de diversifier les formes d'accès au savoir et à l'information.

La mise en œuvre de ce projet s'articulera autour de trois axes :

- Axe 1 : Construire une plateforme départementale dédiée aux médias numériques et accessibles aux adhérents des bibliothèques du Pas de Calais

- Axe 2 : Accompagner les professionnels dans le développement des pratiques numériques, à partir d'un programme de formation aux pratiques numériques et à la compréhension des usages

- Axe 3 : Diffuser l'offre numérique auprès des publics

Ainsi, la Médiathèque Départementale va mettre à disposition des usagers des bibliothèques participant au projet une offre numérique constituée de ressources diversifiées. Elle inclura un accès à un ensemble de médias : livre numérique, presse, vidéo à la demande, streaming musical, programmes d'auto-formation, et jeux vidéo.

Avant le déploiement de ces services à l'ensemble des bibliothèques du Département, une phase de démarrage, prévue en 2016 et 2017, est réservée aux structures intercommunales et aux établissements qui avaient participé à l'expérimentation « Zone d'Expérimentation Numérique ».

C'est pourquoi, le Département propose à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres de rejoindre le programme de bibliothèque numérique départementale.

Le Département du Pas de Calais prend en charge l'intégralité des coûts de fonctionnement et d'acquisition des ressources de la bibliothèque numérique qui s'élèvent à 150 000 euros par an.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce projet, la CC du Pays de Lumbres par l'intermédiaire du réseau Plume et son animatrice Adeline Maria, s'engage à :

- Participer aux réunions de pilotage du projet
- Coordonner le déploiement de la bibliothèque numérique au sein de son réseau de bibliothèques

- Assister aux formations « numérique » mise en place
- Mettre les sites sélectionnés gracieusement à la disposition des usagers des bibliothèques du réseau

- Mettre tout en œuvre pour inciter à la découverte et l'appropriation de ces ressources par les usagers des bibliothèques du réseau et conduire des actions régulières de sensibilisation et d'information (communication, ateliers découvertes...)

- Assurer l'observation des usages du public à travers le suivi statistique de consultation, de prise en compte des remarques des usagers et produire des documents synthétiques d'évaluation

Fort de ce qui précède, afin de mettre en œuvre dans les meilleures dispositions le programme ci-dessus, il convient néanmoins d'analyser en avançant dans le projet, le temps nécessaire en termes

d'animation du dispositif permettant d'assurer un succès durable de ce projet dans le cadre des activités du réseau Plume.

Le Bureau et la Commission Culture ont émis un avis favorable respectivement le 29 octobre et le 2 novembre dernier.

Dans cet objectif, il est proposé au conseil communautaire :

- de valider l'engagement de la CC du Pays de Lumbres et de son réseau Plume dans le dispositif au service des habitants de notre Territoire
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat pour la diffusion de la bibliothèque numérique départementale
- de procéder à une mise en œuvre par phase pour assurer une réussite durable du dispositif au sein du réseau Plume en matière d'animation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et de son réseau Plume dans le dispositif au service des habitants de notre Territoire
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat pour la diffusion de la bibliothèque numérique départementale
- **PROCEDE** à une mise en œuvre par phase pour assurer une réussite durable du dispositif au sein du réseau Plume en matière d'animation.

Pour extrait conforme.

Le Président,

